

Fiche de données de sécurité

DÉGRAISSANT HAUTE PERFORMANCE

SECTION 1: IDENTIFICATION

| | |
|--------------------------------------|---|
| Identificateur du produit | D-4 |
| Autres identifications | 4401244 |
| Usage recommandé | Dégraissant liquide haute performance. |
| Restrictions d'utilisation | Toutes autres utilisations que celles décrites sur l'étiquette et la fiche technique du produit. |
| Identificateur du fournisseur | IGO INC, 6035 Chemin St-François, St-Laurent, Qué, H4S 1B6, Tél.: (514) 332-9009 |
| Numéro de téléphone d'urgence | Centre Antipoison du Québec (service 24 heures) Québec, (800) 463-5060 (sans frais) Partout ailleurs, (418)656-8090 CANUTEC (frais viré), (613) 996-6666 |

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Toxicité aiguë (inhalation) - catégorie 4; Corrosion cutanée - catégorie 1; Lésions oculaires graves - catégorie 1; Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.

Conseil(s) de prudence :

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P264 Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Identificateur du produit : Dégraissant liquide haute performance - Ver. 1

FDS No. : 0076

Date de préparation : le 16 mai, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 01 de 07

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P310 Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Stockage :

P405 Garder sous clef.

Élimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers

Sans objet.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Nom chimique | Numéro de CAS | % | Autres identificateurs | Autres noms |
|--|---------------|---------|----------------------------|----------------------------|
| 2-Butoxyethanol | 111-76-2 | 1-5 | Information non disponible | Information non disponible |
| Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs. | 68584-22-5 | 1-5 | Information non disponible | Information non disponible |
| Métasilicate de sodium | 6834-92-0 | 1-5 | Information non disponible | Information non disponible |
| Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-hydro- omega -hydroxy-, mono-C10-14-alkyl ethers, phosphates | 68585-36-4 | 0.5-1.5 | Information non disponible | Information non disponible |

Notes

Concentrations sont exprimées en % poids/poids.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Si la victime éprouve des symptômes respiratoires (p. ex. toux, dyspnée, sifflement), appeler un Centre antipoison ou un médecin. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène d'urgence si un Centre antipoison ou un médecin recommande de le faire.

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer immédiatement, à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant au moins 30 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Ingestion

Identificateur du produit : Dégraissant liquide haute performance - Ver. 1

FDS No. : 0076

Date de préparation : le 16 mai, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 02 de 07

Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Nocif par inhalation.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Dangers spécifiques du produit

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire autonome équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. Avant d'entrer, surtout dans les zones confinées, utilisez un moniteur approprié afin de vérifier ce qui suit : la présence de gaz ou de vapeurs toxiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Fuites et déversements mineurs : contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Rincer la zone du déversement. Obtenir l'avis d'un expert avant de traiter le produit déversé avec d'autres produits chimiques afin de réduire les risques.

Autres informations

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter les opérations produisant un nuage de poussières. Ne jamais verser d'eau dans ce produit, pour une dilution ajouter lentement le produit à l'eau en agitant constamment. Manipuler à l'abri des matières incompatibles. Éviter tout contact avec la peau. Porter un équipement de protection des yeux et, en cas de ventilation insuffisante, un appareil de protection respiratoire approprié. Les travailleurs qui manipulent ou transvasent des substances corrosives doivent porter l'équipement de protection individuelle approprié. Ce produit est corrosif : s'il est manipulé ou transvasé régulièrement ou fréquemment, des douches oculaires ou des douches de secours conformes doivent être mises à la disposition des travailleurs et être situées aux environs du poste de travail. Éviter le port de verres de contact lors de la manipulation du produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Entreposer dans un récipient hermétique situé dans un endroit sec, bien ventilé et avec sol cimenté résistant à la

Identificateur du produit : Dégraissant liquide haute performance - Ver. 1

FDS No. : 0076

Date de préparation : le 16 mai, 2018

Date de la plus récente
version révisée :

Page 03 de 07

corrosion. Se référer aux normes d'entreposage du RSST et du CNPI. Conserver à l'écart des matières combustibles et des acides. Si le produit est entreposé avec d'autres substances dangereuses, se référer au tableau de ségrégation du CNPI. Les récipients de substances corrosives doivent être tenus fermés, porter une identification claire de leur contenu, et être manipulés avec soin. Information supplémentaire : ce produit attaque certains types de plastique, de caoutchouc ou de revêtement.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

| Nom chimique | ACGIH TLV® | | OSHA PEL | | AIHA WEEL | |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | TWA | STEL | TWA | Ceiling | 8-hr TWA | TWA |
| 2-Butoxyethanol | 20 ppm | Non établie | Non établie | Non établie | Non établie | Non établie |
| Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs. | Non établie | Non établie | Non établie | Non établie | Non établie | Non établie |
| Métasilicate de sodium | Non établie | Non établie | Non établie | Non établie | Non établie | Non établie |
| Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-hydro- omega -hydroxy-, mono-C10-14-alkyl ethers, phosphates | | 3 mg/m3 | | | | |

ACGIH TLV 2012

OSHA PEL 2012

AIHA WEEL 2011.

Contrôles d'ingénierie appropriés

La Loi sur la santé et la sécurité du travail vise l'élimination des dangers à la source. Lorsque des mesures d'ingénierie et les modifications de méthode de travail ne suffisent pas à réduire l'exposition à cette substance, le port d'équipement de protection individuelle peut s'avérer nécessaire. Ces équipements de protection doivent être conformes à la réglementation.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter un équipement de protection des yeux s'il y a risque d'éclaboussures. La sélection d'un protecteur oculaire dépend de la nature du travail à effectuer et, s'il y a lieu, du type d'appareil de protection respiratoire utilisé.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection. La sélection d'un tel équipement dépend de la nature du travail à effectuer.

Protection des voies respiratoires

Porter un respirateur approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

| | |
|---|---|
| Apparence | Liquide rouge transparent. |
| Odeur | solvant |
| Seuil olfactif | Pas disponible |
| pH | > 13.0 |
| Point de fusion/Point de congélation | Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation) |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | Pas disponible |
| Point d'éclair | Sans objet |
| Taux d'évaporation | Pas disponible |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Sans objet |

Identificateur du produit : Dégraissant liquide haute performance - Ver. 1

FDS No. : 0076

Date de préparation : le 16 mai, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 04 de 07

| | |
|--|--|
| Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité | Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure) |
| Tension de vapeur | Pas disponible |
| Densité de vapeur | Pas disponible |
| Densité relative (eau = 1) | 1.0 - 1.1 |
| Solubilité | Très soluble dans l'eau |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Pas disponible |
| Température d'auto-inflammation | Sans objet |
| Température de décomposition | Pas disponible |
| Viscosité | Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique) |

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Dans les conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Tenir à l'écart du gel et de la chaleur excessive.

Matériaux incompatibles

Acides.

Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Contact avec la peau.

Toxicité aiguë

| Nom chimique | CL50 | DL50 (orale) | DL50 (cutanée) |
|---|--|-------------------------|----------------------|
| 2-Butoxyethanol | 486 ppm (rat mâle) (4 heures d'exposition) | 3000 mg/kg (rat) | 400 mg/kg (rat) |
| Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs. | | 890 mg/kg (rat) | > 2000 mg/kg (lapin) |
| Métasilicate de sodium | | > 1152-1349 mg/kg (rat) | > 5000 mg/kg (rat) |
| Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-hydro- omega-hydroxy-, mono-C10-14-alkyl ethers, phosphates | Pas disponible | Pas disponible | Pas disponible |

LC50 ETAmélange = Catégorie 4

LD50 Oral ETAmélange = Sans catégorie

LD50 Cutané ETAmélange = Sans catégorie

Corrosion/Irritation cutanée

Identificateur du produit : Dégraissant liquide haute performance - Ver. 1

FDS No. : 0076

Date de préparation : le 16 mai, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 05 de 07

Provoque de graves brûlures de la peau.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Grave lésion des yeux.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Nocif par inhalation.

Ingestion

Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas un sensibilisant cutané.

Cancérogénicité

Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate de l'effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucune donnée concernant les effets tératogènes n'a été trouvée.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucune donnée concernant les effets sur la reproduction n'a été trouvée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate de l'effet mutagène.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets autant que possible. La mise au rebut de ce produit et des solutions doit respecter en permanence les dispositions de la loi sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et doit demeurer conforme aux exigences des lois et règlements publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Consulter les autorités locales ou régionales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| Réglementation | Numéro ONU | Désignation officielle de transport | Classe(s) de danger relative(s) au transport | Groupe d'emballage |
|----------------|------------|--|--|--------------------|
| TMD au Canada | UN1760 | LIQUIDE CORROSIF N.S.A. (métasilicate de sodium) | 8 | III |

Précautions spéciales Veuillez noter : Quantité Limitée lorsque 5L ou moins.

Identificateur du produit : Dégraissant liquide haute performance - Ver. 1

FDS No. : 0076

Date de préparation : le 16 mai, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 06 de 07

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Classification SIMDUT 1988

D2B - Matières toxiques; E - Matières corrosives

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation le 16 mai, 2018

Avis Avis au lecteur et à l'utilisateur: L'information contenue dans ce document est exacte au meilleur de nos connaissances. Toutefois, le fournisseur ci-haut mentionné ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude de l'information contenue dans ce document. La détermination finale et la convenance de tout matériel ou produit est la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent représenter un risque et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

Identificateur du produit : Dégraissant liquide haute performance - Ver. 1

FDS No. : 0076

Date de préparation : le 16 mai, 2018

Date de la plus récente
version révisée :

Page 07 de 07